

CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Séance du jeudi 1^{er} mars 2018

Date de convocation : 16 février 2018 - Date d'affichage : 16 février 2018
Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 31 – Pouvoirs : 3 - Votants : 34
L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué,
s'est réuni en mairie du Mesnil Saint Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

PRESENTS

CHEVREUSE

: Anne HERY LE PALLEC, Bernard TEXIER, Caroline VON EUW, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO, Catherine DALL'ALBA, Patrick TRINQUIER

CHOISEL

: Alain SEIGNEUR

DAMPIERRE EN YVELINES

: Jean-Pierre DE WINTER

LE MESNIL ST DENIS

: Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Véronique DEZ, Michel ROMAIN, Aimeric D'ANNOVILLE, Quentin ABOUT, Dominique DARIO, Cédric CHAUVIERRE
Marie-Christine BIHOREAU

LEVIS ST NOM

: Jean-Pierre MOREL

MILON LA CHAPELLE

: Jacques PELLETIER

SENLISSE

: Christophe GASPARINI (suppléant)

SAINT FORGET

: Jean-Pierre POLUS (suppléant)

ST REMY LES CHEVREUSE

: Dominique BAVOIL, Myriam SCHWARTZ, Jacques CAOUS, Gérarda BRUNELLO, Dominique MENARD, Dominique JOURDEN, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique DUFRASNES, Jean-Louis BINICK

POUVOIRS

CHEVREUSE

: Jean-Philippe MONNATTE donne pouvoir à Anne HERY LE PALLEC

LEVIS ST NOM

: Anne GRIGNON donne pouvoir à Jean-Pierre MOREL

ST REMY LES CHEVREUSE

: Agnès BOSDARROS donne pouvoir à Dominique DUFRASNES

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

CHEVREUSE

: Jean-Philippe MONNATTE

LEVIS ST NOM

: Anne GRIGNON

SAINT LAMBERT DES BOIS

: Bernard GUEGUEN

ST REMY LES CHEVREUSE

: Agnès BOSDARROS

SECRETAIRE DE SEANCE

: Cédric CHAUVIERRE

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Election du Président
3. Approbation du procès-verbal du 13 février 2018
4. Fixation du nombre de Vice-Présidents et détermination du nombre de membres du Bureau
5. Adoption du nouveau règlement intérieur
6. Election des Vice-Présidents et des membres du Bureau
7. Questions diverses

Le Président sortant, M PELLETIER, ouvre la séance à 20h40

M PELLETIER cède immédiatement sa place à Monsieur Michel ROMAIN, doyen d'âge, afin que ce dernier préside le Conseil Communautaire pour les opérations de vote pour l'élection du nouveau président.

Monsieur ROMAIN :

1. Prononce un discours d'introduction dont le texte est joint au présent procès-verbal.
2. Procède à l'appel nominatif des 35 Conseillers Communautaires : 31 présents et 3 pouvoirs. Le quorum étant de 18, le Conseil peut valablement procéder au vote.
3. Nomme Monsieur Cédric CHAUVIERRE comme secrétaire de séance
4. Nomme deux assesseurs : M Quentin ABOUT et M Christophe GASPARINI.

2. Délibération 2018.03.01 - Election du Président

Monsieur ROMAIN demande qui fait acte de candidature pour la présidence.

Un seul candidat se présente : M Jacques PELLETIER.

Monsieur ROMAIN demande au candidat de bien vouloir donner les raisons de sa candidature et lui donne la parole.

Jacques PELLETIER explique les raisons pour lesquelles il représente sa candidature.

Notamment, il souhaite que le président soit élu par les membres du conseil actuellement en poste rappelant que suite au décès de Mrs Fidelle et Génot, puis aux élections municipales de St Rémy-lès-Chevreuse, 16 des 35 conseillers siégeant au Conseil avaient été renouvelés au dernier trimestre 2017. Ces conseillers n'avaient bien évidemment pas participé à l'élection du Président en 2014.

Il explique sa vision sur le fonctionnement et le devenir du territoire de transition que constitue la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

Après quoi Monsieur Michel ROMAIN, assisté des deux assesseurs, procède aux opérations de vote du président :

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

- Inscrits : 35
- Votants : 34
- Majorité absolue : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34

- Bulletins blancs : 9
- Bulletins nuls : 1
- Jacques PELLETIER : 24

Monsieur Jacques PELLETIER est élu Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse à la majorité absolue au 1^{er} tour (18 voix) et a été immédiatement installé à 20h50.

Après avoir été élu, Monsieur Jacques PELLETIER prend la présidence de la séance.

Il remercie Monsieur Michel ROMAIN pour la rigueur, sérieux et la qualité dans la conduite de la séance d'élection du président.

Il remercie l'assemblée de la confiance qui lui a été apportée et continue l'ordre du jour.

3. Approbation du procès-verbal du 13 février 2018

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 février 2018, envoyé préalablement aux conseillers pour validation, n'a pas fait l'objet d'observations particulières préalables.

En séance, M ABOUT indique au Conseil que sa question sur la GEMAPI, délibération 2018.02.08, ainsi que la réponse du Président, n'étaient pas dans le compte-rendu. Le Président a demandé à M About de lui adresser par courriel sa question et que cet élément ainsi que la réponse seront ajoutés au compte-rendu de la séance d'aujourd'hui. M About accepte cette proposition.

Nota : à la date de rédaction de ce compte rendu M About n'avait pas encore le texte de son intervention. Ce texte sera inséré dans le prochain CR dès sa réception.

4. Délibération 2018.03.02 - Fixation du nombre de Vice-Présidents et détermination du nombre de membres du Bureau

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire est constitué aujourd'hui d'un Bureau de 16 membres, conformément aux statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, article 4 « Composition du Bureau ».

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10, le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le Conseil Communautaire. Par décision du Conseil communautaire, délibération 2014.04.02 du 15 avril 2014, le nombre de Vice-Présidents a été fixé à 7 (sept).

Le Bureau de la CCHVC était ainsi constitué d'un Président, 7 Vice-Présidents (tous maires) et 8 membres (dont 2 maires), validé par décision du Conseil communautaire, délibération 2014.04.02 du 15 avril 2014. Aussi, les 16 membres sont répartis selon la taille des communes, 3 membres pour chacune des trois communes de plus de 5000 habitants (Chevreuse, Le Mesnil Saint Denis et Saint Rémy lès Chevreuse), puis un membre pour les autres 7 communes.

Le Président rappelle l'évolution des compétences de la CCHVC. Il explique que certaines des commissions qui avaient été créées en 2014 ont été très peu actives, voire pas active du tout.

Il souhaite concentrer l'action sur quelques axes prioritaires tout en diminuant le nombre de vice-présidents. Ces Vice-Présidents pourront néanmoins être épaulés par un délégué sur une action spécifique du portefeuille.

Le Bureau du 15 janvier 2018 a validé la proposition de diminuer le nombre de Vice-Présidents de 7 à 4 et de restructurer les 7 commissions « compétences » existantes en 4 commissions « compétences » ;

- Développement économique et tourisme
- Mobilité, transport et liaisons douces
- Haut débit, numérique et vidéoprotection
- Environnement, Urbanisme, Projet de territoire, Schéma de mutualisation, Ordures ménagères, Coopération intercommunautaire, incluant aussi le PCAET, GEMAPI et l'AAGV.

La commission réglementaire « Appel d'Offres » restera fonctionnelle.

Le Président propose au Conseil de fixer le nombre de Vice-Présidents à 4, chaque vice-président ayant en charge un des axes précités.

a) Détermination du nombre de Vice-Présidents de la CCHVC

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10, le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le Conseil Communautaire.

Le Président propose au vote des Conseillers que le nombre de Vice-Présidents soit fixé à 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE de fixer à 4 le nombre de vice-présidents.

b) Composition du Bureau de la CCHVC

VU les statuts de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, et notamment l'article 4 concernant la composition du Bureau, le nombre des membres du Bureau est fixé par le Conseil Communautaire.

M D'ANNOVILLE propose la création d'un poste supplémentaire pour une meilleure transparence et une meilleure représentation des membres de l'opposition lequel serait élu par les membres des oppositions. M BAVOIL souligne que cette demande ne devrait pas être induite par un supposé manque de transparence. M^{me} HERY souligne que c'est bien le CGCT qui prime sur le règlement intérieur. Ce n'est pas parce qu'on rajoute un 17^{ème} membre au Bureau que lors du vote (scrutin uninominal majoritaire à un tour), un membre de l'opposition serait élu automatiquement ou uniquement par une fraction du Conseil.

M ABOUT rappelle que ses demandes pour avoir accès aux décisions du Bureau n'ont jamais été satisfaites. M^{me} HERY précise que le Bureau n'a jamais pris aucune décision puisque jusqu'à présent il n'a reçu aucune délégation formelle du Conseil. Le Bureau ne peut donc faire que des propositions au Conseil à qui appartient la décision de les accepter ou de les refuser. De ce fait, le Bureau n'a aucune obligation de publier le CR de ses débats. Le Président estime que pour que les membres du Bureau puissent travailler en toute sérénité, les débats qui ne sont pas publics doivent rester confidentiels.

Concernant le Règlement Intérieur, M ABOUT considère que les VP sont membres de droits et qu'il faille seulement élire les deux membres des trois communes les plus peuplées. Il considère qu'en votant pour les VP, nous ne sommes pas en règle avec le Règlement Intérieur. Madame Héry indique que dans le CGCT, il est défini qu'il faut un vote à un tour uninominal. Madame Aubert relie le Règlement Intérieur et ne voit pas en quoi celui-ci serait en désaccord avec ce vote. Madame Héry rajoute qu'en cas d'erreur dans un règlement intérieur, le CGCT fait foi. Le Président estime que le règlement intérieur est clair à ce sujet.

Le Président propose aux Conseillers de se prononcer, d'abord sur la proposition d'un Bureau à 17 membres avec 1 poste pour l'opposition, puis pour un Bureau à 16 membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (27 POUR, 1 ABSTENTION Jean-Louis BINICK, 6 CONTRE Sébastien CATTANEO, Aimeric DANNOVILLE, Quentin ABOUT, Dominique DARIO, Dominique DUFRASNES, Dominique DUFRASNES avec le pouvoir d'Agnes BOSDARROS),

ACCEPTÉ la nouvelle composition du Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, constitué ainsi :

- 1 Président
- 4 Vice-présidents
- 11 membres

Le Président demande une suspension de séance à 21h15.

Le Conseil reprend ses travaux à 21h20.

5. Délibération 2018.03.03 - Adoption du nouveau règlement intérieur

Le Président précise que l'actuel règlement intérieur a été instauré par la délibération 2013.06.03 du 18 juin 2013 et que quelques évolutions semblent aujourd'hui nécessaires. Il rappelle avoir envoyé préalablement, pour approbation du Conseil, un projet de règlement intérieur adapté et avoir intégré à fur et à mesure les propositions d'amélioration des délégués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés, (29 POUR, 2 ABSTENTIONS Dominique DUFRASNES, Dominique DUFRASNES avec le pouvoir d'Agnes BOSDARROS, 3 CONTRE Aimeric DANNOVILLE, Quentin ABOUT, Dominique DARIO),

DECIDE de renouveler son règlement intérieur afin de compléter ou de préciser les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APPROUVE le projet de règlement intérieur du Conseil Communautaire ;

AUTORISE le Président à signer ce règlement intérieur.

6. Délibération 2018.03.04 - Election des Vice-Présidents et membres du Bureau

Le Président propose de passer à l'élection des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau, conforme au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5211-10 et conforme aux deux délibérations prises par le Conseil d'aujourd'hui, la délibération 2018.03.02 concernant la composition du Bureau et la détermination du nombre de Vice-Présidents ainsi que la délibération 2018.03.03 adoptant le règlement intérieur modifié.

a) Election du Bureau

Le Président rappelle que le Bureau est donc composé de 16 membres, répartis comme suit :

- Le Président,
- Le Maire de chaque commune dont quatre vice-présidents,
- Deux Conseillers communautaires supplémentaires pour chacune des communes de +5 000 habitants.

Il précise que le Conseil Communautaire doit désigner les membres du Bureau un par un (scrutin uninominal). Cette façon de procéder peut paraître quelque peu fastidieux, notamment pour l'élection des maires, mais que cela est induit par l'état actuel des textes. Le Président prie les délégués de bien vouloir l'excuser pour le temps que cela va prendre et remercie une nouvelle fois les scrutateurs pour le sérieux de leur travail.

b) Election des Vice-Présidents

Sont nommés scrutateurs Monsieur Quentin ABOUT et Monsieur Christophe GASPARINI

Cette élection se déroule à scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue (18) : 35 inscrits, 34 votants.

ELECTION DU 1er VICE-PRESIDENT

- 1 candidate : M^{me} Anne HERY

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 34, Bulletins blancs 4, M^{me} Anne HERY 30 voix

M^{me} Anne HERY est élue 1^{ère} vice-présidente.

ELECTION DU 2e VICE-PRESIDENT

- 1 candidat : M Dominique BAVOIL

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 34, Bulletins blancs 7, Bulletins nuls 2, M Dominique BAVOIL 25 voix

M Dominique BAVOIL est élu 2^{ème} vice-président.

ELECTION DU 3e VICE-PRESIDENT

1 candidate : M^{me} Evelyne AUBERT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 34, Bulletins blancs 7, Bulletins nuls 1, M^{me} Evelyne AUBERT 26 voix

M^{me} Evelyne AUBERT est élue 3^{ème} vice-présidente.

ELECTION DU 4e VICE-PRESIDENT

- 1 candidate : M^{me} Anne GRIGNON

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 34, Bulletins blancs 6, Bulletins nuls 2, M^{me} Anne GRIGNON 26 voix

M^{me} Anne GRIGNON est élue 4^{ème} vice-présidente.

M ABOUT quitte le Conseil à 21h52.

c) ELECTION des représentant des communes (maires)

Sont nommés scrutateurs Monsieur Jacques CAOUS (en remplacement de M Quentin ABOUT) et Monsieur Christophe GASPARINI.

Cette élection se déroule à scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue (17) : 35 inscrits, 33 votants.

ELECTION du représentant de la commune de DAMPIERRE EN YVELINES

- 1 candidat : M Jean-Pierre DE WINTER

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 10, Bulletins nuls 1, M Jean-Pierre DE WINTER 22 voix

ELECTION du représentant de la commune de CHOISEL

- 1 candidat : M Alain SEIGNEUR

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 4, Bulletins nuls 3, M Alain SEIGNEUR 26 voix

ELECTION du représentant de la commune de SENLISSE

- 1 candidat : M Claude BENMUSSA

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 7, Bulletins nuls 3, M Claude BENMUSSA 23 voix

ELECTION du représentant de la commune de SAINT FORGET

- 1 candidat : M Jean-Luc JANNIN

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 3, Bulletins nuls 4, M Jean-Luc JANNIN 26 voix

ELECTION du représentant de la commune de SAINT LAMBERT DES BOIS

- 1 candidat : M Bernard GUEGUEN

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 10, Bulletins nuls 3, M Bernard GUEGUEN 20 voix

d) Election des 6 autres membres du Bureau

Cette élection se déroule à scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue (17) : 35 inscrits, 33 votants.

ELECTION des deux représentants de la commune de CHEVREUSE

Sont nommés scrutateurs M Jacques CAOUS et Monsieur Christophe GASPARINI

- 1 candidat : M^{me} Catherine DALL'ALBA

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 3, Bulletins nuls 2, M^{me} Catherine DALL'ALBA 28 voix
puis

- 1 candidat : M Bernard TEXIER

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 5, Bulletins nuls 2, M Bernard TEXIER 26 voix

ELECTION des deux représentants de la commune du MESNIL SAINT DENIS

Sont nommés scrutateurs M Jacques CAOUS et Monsieur Christophe GASPARINI

- 1 candidat : M Daniel DOUX

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 6, Bulletins nuls 2, M Daniel DOUX 25 voix
puis

- 1 candidat : M Michel ROMAIN

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 3, Bulletins nuls 4, M Michel ROMAIN 26 voix

ELECTION des deux représentants de la commune de ST REMY LES CHEVREUSE

Sont nommés scrutateurs Madame Anne HERY (en remplacement de M Jacques CAOUS qui participe lui-même comme candidat) et Monsieur Christophe GASPARINI

- 1 candidat : Mme Dominique JOURDEN

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 4, Bulletins nuls 3, Mme Dominique JOURDEN 26 voix
puis

- 1 candidat : M Jacques CAOUS

Nombre de bulletins dans l'urne 33, Bulletins blancs 3, Bulletins nuls 3, M Jacques CAOUS 27 voix

Ces candidats sont élus à la majorité absolue membres du bureau.

e) Composition du Bureau

Suite à cette élection, le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse est composé des 16 Conseillers Communautaires suivants :

- Président : M Jacques PELLETIER
- 1^{er} Vice-président : M^{me} Anne HERY
- 2^{ème} Vice-président : M Dominique BAVOIL
- 3^{ème} Vice-président : M^{me} Evelyne AUBERT
- 4^{ème} Vice-président : M^{me} Anne GRIGNON
- Membre : M Jean-Pierre DE WINTER
- Membre : M Alain SEIGNEUR
- Membre : M Claude BENMUSSA
- Membre : M Jean-Luc JANNIN
- Membre : M Bernard GUEGUEN
- Membre : M^{me} Catherine DALL'ALBA
- Membre : M Bernard TEXIER
- Membre : M Daniel DOUX
- Membre : M Michel ROMAIN
- Membre : M^{me} Dominique JOURDEN
- Membre : M Jacques CAOUS

7) Questions diverses

M SEIGNEUR souhaite savoir comment les habitants de la CCHVC pourront bénéficier du tarif parking « habitants » à St Rémy lés Chevreuse. M BAVOIL précise que les personnes intéressées devront se présenter à la Police municipale de St Rémy avec un justificatif de domicile. Un macaron spécifique leur sera alors délivré. Comme la mesure sera applicable qu'à partir de la mi-avril, un document explicatif complémentaire sera transmis prochainement aux communes concernées.

M SEIGNEUR précise que le dimanche 4 mars, Jazz à tout heure inaugure le festival 2018 à Choisel, dans un barnum, chauffé...

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président remercie les délégués pour leur présence et patience et lève la séance à 22h40.



Jacques PELLETIER
Président